

## Plus que jamais, votre voix compte. Votez et faites voter !

Madame, Monsieur,

Le 26 novembre, le peuple Neuchâtelois est appelé à voter sur l'avenir de la CCT Santé 21, la convention qui règle vos conditions de travail (salaire, vacances, temps de travail, etc.). Cette votation est fondamentale pour notre avenir. Notre secteur d'activité subit depuis de nombreuses années d'importantes transformations et dans ce contexte compliqué, notre CCT Santé 21 constitue un facteur de stabilité.

Il nous semble important que chacun **VOTE et FASSE VOTER** ! Quelle que soit votre opinion, cette votation est essentielle pour nos métiers et notre canton.

Permettez-nous, cependant, de relever quelques points :

- La CCT Santé 21 existe depuis 13 ans et garantit une **stabilité pour tous les collaboratrices et collaborateurs** qui s'engagent jour après jour dans l'intérêt des patients et des résidents.
- La CCT Santé 21 protège les employés, les employeurs et les habitants de notre canton :
  - Les **employés sont protégés du dumping salarial (pression des salaires vers le bas)**.
  - Les **employeurs économisent du temps en charge administrative et peuvent pleinement se consacrer à leur travail** : s'occuper des patients et des résidents.
  - Les **habitants ont la garantie d'avoir du personnel de soins qualifié**.
- La CCT Santé 21 (vos conditions de travail) **n'est pas responsable des surcoûts du système de santé neuchâtelois**. D'autres facteurs, notamment socio-démographiques (pyramide des âges) expliquent la situation sanitaire du canton.

La commission faîtière de la CCT Santé 21, organe qui réunit les employeurs (CNP, ANEMPA, HNE et NOMAD) et les employés (ASI, SSP, SYNA) recommande de refuser les projets de loi et de garder la CCT actuelle, **en votant 2 X NON**.

En résumé :

En votant 2 X NON, la CCT Santé 21 actuelle va rester en vigueur et continuera d'être négociée, dans l'intérêt de tous et donc du vôtre.

En votant 2 X OUI, la CCT actuelle prendra fin et plusieurs CCT la remplaceront.

Commission faîtière

CCT Santé 21

La présidente

Le vice-président

Christelle Haussener

René Risse